

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
GAILLON-AUBEVOYE « SIGA 3C »**

**SEANCE DU COMITÉ SYNDICAL**

**Jeudi 12 Mars 2026 – 9 heures 30**

- - - - -

**Procès-Verbal**

L'an deux mil vingt six, le douze mars à neuf heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Intercommunal Gaillon-Aubevoye « SIGA 3C », légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur COLLAS, Président, et en présence de :

Gaillon :	Mesdames MARIEN (titulaire) et HADDOU (suppléante)
Le Val d'Hazey :	Messieurs COLLAS et JARRY (titulaires)
<u>Absents excusés</u> :	Madame Isabelle DELUCA Monsieur Bruno THIERRY
<u>Date de la convocation</u> :	27 Février 2026
<u>Nombre de délégués</u> :	En exercice : 4 Présents : 4 <b>Votants 4</b>

- - - - -

## **A – AFFAIRES GENERALES**

### **1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 FÉVRIER 2026**

Rapporteur : Monsieur COLLAS

Proposition d'approbation du procès-verbal du Comité syndical du 13 Février 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Le comité syndical,**

**A l'unanimité,**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du comité syndical du 13 Février 2026.

## **B – AFFAIRES FINANCIERES**

### **2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025**

Rapporteur : Monsieur JARRY

Monsieur JARRY indique à l'assemblée que le comité syndical doit statuer sur l'ensemble des opérations effectuées par le comptable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, y compris la journée complémentaire.

#### **Section de fonctionnement**

↳ Dépenses	72 510.19 €
↳ Recettes	109 514.99 €

#### **Section d'investissement**

↳ Dépenses	67 121.80 €
↳ Recettes	65 186.79 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2025 transmis par le comptable.

**Le comité syndical,**

**A l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte de gestion 2025, dressé par le receveur municipal visé, certifié par l'ordonnateur, et joint à la présente délibération.

### **3 – COMPTE ADMINISTRATIF 2025 : DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE**

Rapporteur : Monsieur COLLAS

Le compte administratif retrace la comptabilité de l'ordonnateur, donc du Président, et doit être approuvé par le comité syndical. La séance, afin d'assurer l'impartialité des débats et l'indépendance des votes, est alors présidée par un président de séance dont le rôle se limite à présider la partie de la séance où le compte administratif est débattu.

Proposition de Président de séance : Monsieur JARRY.

**Le comité syndical,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Sur proposition du Président,

**A l'unanimité,**

**DESIGNE** M. JARRY, Président pour la partie de séance où le compte administratif 2025 est débattu.

### **4 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025**

Président de séance : Monsieur JARRY

Monsieur JARRY indique que le compte administratif 2025 retrace les opérations financières (dépenses/recettes) effectivement réalisées par le Président au cours de l'exercice écoulé avec indication des dépenses et des restes à réaliser pour la section d'investissement.

Les restes à réaliser sont des dépenses d'investissement engagées sur l'année écoulée mais non mandatées sur cet exercice. Les crédits sont donc reportés sur l'exercice suivant de manière à en assurer le paiement.

**Monsieur COLLAS, Président, ne prend pas part au vote et sort de la salle.**

**Le Comité Syndical,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif 2025 transmis avec la convocation et ci-annexé,

**A l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2025 tel qu'annexé sachant que le résultat de clôture dressé par le Président fait ressortir :

#### **Réalisations de l'exercice 2025**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT	72 510.19 €	109 514.99 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	67 121.80 €	65 186.79 €

#### **Reports de l'exercice 2024**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	53 413.65 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	59 964.96 €	-

**Restes à réaliser**

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-
SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-

**Résultat cumulé**

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	72 510.19 €	162 928.64 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	127 086.76 €	65 186.79 €
TOTAL	199 596.95 €	228 115.43 €

**5 – AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025**

Rapporteur : Monsieur JARRY

Après l'approbation du Compte Administratif 2025, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats conforme aux résultats du compte de gestion du trésorier.

**Le Comité Syndical,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025,

**A l'unanimité,**

**CONSTATE :**

Résultat de l'exercice	37 004.80 €
Résultats antérieurs reportés	53 413.65 €
Résultat à affecter	90 418.45 €
Solde d'exécution d'investissement :	
- besoin de financement (D 0001)	61 899.97 €
Solde des restes à réaliser :	
- déficit de financement	0.00€
Déficit d'investissement	61 899.97 €

**DECIDE** d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2025 :

- ↳ Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 61 899.97 €
- ↳ Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 28 518.48 €
- ↳ Compte 001 – Déficit d'investissement reporté : 61 899.97 €

## 6 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Monsieur JARRY

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget du SIGA 3C est un budget en TTC basé sur la nomenclature M57.

L'équilibre global du budget proposé pour 2026 se présente comme suit :

	Dépenses 2026	Recettes 2026
Fonctionnement 2026	170 019 €	141 501 €
Report Résultat 2025	0.00 €	28 518 €
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>170 019 €</b>	<b>170 019 €</b>
Investissements 2026	96 616 €	158 516 €
Restes à réaliser 2025	0.00 €	0.00 €
Déficit de financement 2025	61 900 €	0.00 €
<b>Total Investissement</b>	<b>158 516 €</b>	<b>158 516 €</b>
<b>Total budget</b>	<b>328 535 €</b>	<b>328 535 €</b>

### Section de fonctionnement pour l'exercice 2026 (En TTC) :

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues pour 2026 seraient de 73 403 € (travaux de mises aux normes dans les locaux et l'entretien, maintenance du chauffage, taxe foncière, les intérêts de la dette, et la subvention d'équilibre prévue à l'article 37 de la DSP « équilibre financier/subvention pour compensation de contrainte de service public »).

Les dépenses d'ordre d'exploitation de fonctionnement prévues seraient de 96 616 € (transfert à la section d'investissement et les amortissements).

	CA 2025	Proposition 2026
<u>Chapitre 011</u> : Charges à caractère général	34 314 €	30 724 €
<u>Chapitre 65</u> : Autres charges de gestion courante (subvention d'équilibre)	4 100 €	9 364 €
<u>Chapitre 66</u> : Charges financières	33 864 €	31 315 €
<u>Chapitre 67</u> : Charges exceptionnelles (Titre antérieurs annulé)	0 €	2 000 €
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>72 278 €</b>	<b>73 403 €</b>
<u>Chapitre 023</u> : Virement à la section investissement	0 €	96 316 €
<u>Chapitre 042</u> : Amortissements	232 €	300 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>72 510 €</b>	<b>170 019 €</b>

Les recettes réelles de fonctionnement prévues seraient de 141 501 €. Elles comprennent la participation des communes du Val d'Hazey et de Gaillon, la redevance forfaitaire annuelle (article 34.1) et la redevance proportionnelle annuelle (article 34.2) prévues dans la DSP et les produits exceptionnels.

Les recettes d'ordre d'exploitation de fonctionnement prévues seraient de 28 518 € (résultat de 2025).

	CA 2025	Proposition 2026
<u>Chapitre 74</u> : Dotations des communes	106 000€	136 000 €
<u>Chapitre 75</u> : Autres produits de gestion courante (redevances DSP)	3 515 €	3 501 €
<u>Chapitre 77</u> : Produits exceptionnels (mandat antérieur annulé)	0 €	2 000 €
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>109 515 €</b>	<b>141 501 €</b>
<u>Chapitre 042</u> : Opé. d'ordre de transfert entre sections	0 €	0 €
Excédent de fonctionnement N-1	53 414 €	28 518 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>162 929 €</b>	<b>170 019 €</b>

Soit un total de la section de fonctionnement équilibré à 170 019 €.

#### **Section d'investissement pour l'exercice 2026 (En TTC) :**

Les dépenses réelles d'investissement prévues seraient de 96 616 € (capital de la dette).

Les dépenses d'ordre d'investissement prévues seraient de 61 900 € (déficit 2025).

	CA 2025	Proposition 2026
<u>Chapitre 20, 204, 21, 23</u> : Dépenses d'équipement	0 €	32 000 €
<u>Chapitre 16</u> : Capital des emprunts	62 132 €	64 616 €
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>61 132 €</b>	<b>96 616 €</b>
<u>Chapitre 040</u> : Opé. d'ordre de transfert entre sections	0 €	0 €
<u>Chapitre 041</u> : Opération patrimoniales	4 990 €	0 €
Restes à réaliser N-1	0 €	0 €
Déficit investissement N-1	59 965 €	61 900 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>127 087 €</b>	<b>158 516 €</b>

Les recettes réelles d'investissement prévues seraient de 61 900 € (affectation du résultat 2025).

Les recettes d'ordre d'investissement prévues seraient de 96 616 € (dont 96 316 € de transfert de la section de fonctionnement, 300 € d'amortissement).

	CA 2025	Proposition 2026
<u>Chapitre 10</u> : Dotations fonds divers et réserves	0 €	0 €
<u>Chapitre 1068</u> : Excédents de fonctionnement capitalisés (affectation résultat N-1)	59 965 €	61 900 €
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>59 965 €</b>	<b>61 900 €</b>
<u>Chapitre 021</u> : Virement de la section fonctionnement	0 €	96 316 €
<u>Chapitre 040</u> : Amortissements	232 €	300 €
<u>Chapitre 041</u> : Opération patrimoniales	4 990 €	0 €
Restes à réaliser N-1	0 €	0 €
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>65 187 €</b>	<b>158 516 €</b>

Soit un total de la section d'investissement équilibrée à 158 516 €.

La proposition de budget pour 2026 est annexée au présent ordre du jour.

### **Le comité syndical,**

Sur proposition du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de budget 2026 transmise avec la convocation du présent Conseil Syndical et ci-annexée,

### **A l'unanimité,**

**ADOpte** le budget primitif 2026 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

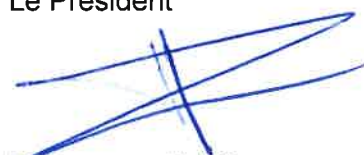
- ↳ 170 019,00 € pour la section de fonctionnement,
- ↳ 158 515,97 € pour la section d'investissement.

### **C – QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur COLLAS demande aux élus de la Commune de Gaillon s'il serait possible de faire déplacer le panneau indiquant la direction du cinéma, qui est caché par une poubelle installée par le Mac Donald's.

**PLUS PERSONNE NE DEMANDANT LA PAROLE,  
LA SEANCE EST LEVEE A 10 HEURES 20**

Le Président



Philippe COLLAS



Le secrétaire de séance



Thierry JARRY